



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le **04 DEC. 2024**

ID : 057-245700695-20241126-D2024_149_SI-AR

DECISION 2024-149

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Vu la mise en œuvre depuis 2014, du concert de Nouvel An,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs

DECIDE

Article 1 :

Est acceptée la proposition de convention de la Gendarmerie Nationale pour la prestation artistique de l'Orchestre d'Harmonie de la Garde républicaine pour assurer le concert du Nouvel An 2025 du dimanche 19 janvier 2025, pour un montant de 9 344,80 € répartis comme suit :

- cachet artistique : 6 750,80 €
- transports : 2 594,00 € (billets de train)

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 26 novembre 2024

Le Président,
Michel PAQUET



Décisions /Publication sur le site de la CCCE : le